



MUNICIPALITE DE BOURG-EN-LAVAUX

ARBRES PROTEGES

En référence à l'article 21 du règlement d'application de la Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RPLNMS), la Municipalité soumet à affichage la demande de travaux suivants :

District :	LAVAUX-ORON
Lieu-dit ou rue:	Chemin du Grabe 41 - Grandvaux
Parcelle :	5755
Propriétaires :	DUMUR Marc-Henri et SOLDATI-DUMUR Ariane
Nature des travaux :	Abattage d'une haie de pins sylvestres et d'épicéas à remplacer par un érable champêtre et une haie de divers arbustes indigènes mieux adaptés à la zone.
Motifs :	Demande des propriétaires.

Cette demande d'abattage est affichée aux piliers publics pour une durée de 20 jours, soit du 12 au 31 juillet 2017.

La Municipalité

Cully, le 5 juillet 2017.